

La rotation des cultures en système céréalier biologique

Pour pérenniser votre système cultural et le rendre plus performant

Objectifs :

- ✓ Comprendre les enjeux de la rotation
- ✓ Être en mesure d'analyser les points forts et les points faibles de sa rotation
- ✓ Concevoir une rotation culturale adaptée à ses attentes et à ses contraintes

Programme :

1ère journée :

Les principaux enjeux des rotations en agriculture biologique :

structure et fertilité du sol, adventices, maladies et ravageurs, fourniture d'azote et autres éléments minéraux, optimisation de la marge globale.

Retours d'expériences :

principaux modèles de rotation, rotations devant être repensées, mise en place des rotations culturales judicieuses.

Présentation de rotations adaptées au contexte départemental et aux attentes et contraintes des participants.

2ème journée :

Visite terrain chez un agriculteur bio.

Travail en groupe sur les rotations de chacun :

points forts et points faibles des pratiques actuelles, pistes d'amélioration.

Méthodes :

Exposés en salle

Echanges d'expériences

Travail en groupe sur les rotations des participants

Visite



Inscrivez-vous vite :
nombre de places limité.

Inscription avant le 28 janvier 2019



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE

LES FORMATIONS
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 82

Gagnez en compétences !

Public :

Agriculteurs en réflexion sur un projet de conversion en AB ou récemment convertis

Dates et lieux :

2 jours
12 février et 25 juin 2019
Chambre d'Agriculture 82 et visite chez un exploitant agricole en AB (secteur de Beaumont-de-L.)

Intervenant :

Jean-Martial POUPEAU -
Formateur, journaliste à Biofil et agriculteur en AB depuis 15 ans

Responsable de formation :

Ingrid BARRIER
Conseillère Grandes cultures AB
05 63 63 07 11 / 06 42 44 10 09
ingrid.barrier@agri82.fr

Tarif :

Formation susceptible d'être financée par VIVEA ou autres organismes de formation - Repas du midi à la charge des stagiaires
Cf formulaire d'inscription

AGRICULTURE BIOLOGIQUE



Formulaire d'inscription
sur document joint



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
TARN-ET-GARONNE

La Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne est agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01929)



Fiche d'inscription - Formation professionnelle

Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne
Organisme de formation enregistré sous le n° 7382P001282
N°SIRET : 188 200 026 000 14



Formation :

Titre : **La rotation des cultures en système céréalier biologique**

Tarif : Caution demandée : Non Oui Si Oui, montant :

Lieu : Dates :

Conformément au contenu et descriptif pédagogique et organisationnel indiqué dans le programme dont j'ai pris connaissance
Conditions Générales de Vente jointes à cette fiche

Stagiaire :

Nom : Nom de naissance :

Prénom (conforme à l'État civil) : Date et lieu de naissance :

Raison sociale (entreprise) :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Courriel :

Téléphone : Portable :

Fax :

Statut : Chef d'exploitation (*) Retraité

Aide-familial (*) Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles (*)

En cours d'installation (*) Cotisant solidaire (*)

Salarié, précisez : Opérateur Encadrant

Autre, précisez :

(*) Contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation sur l'année N-1 collectée par la MSA

Besoins :

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non Oui Si Oui, laquelle et quand ?

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

Avez-vous des remarques et/ou questions ?

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ? (plusieurs réponses possibles)

Presse agricole Bouche à oreille

Internet Conseiller CA82

Autre, précisez :

Signature :

Fait à : Le :

Signature du stagiaire ou de l'entreprise (titre du signataire) :

Fiche complétée à envoyer à (accompagnée s'il y a lieu du chèque de caution*) :

Assistante du Pôle Végétal
Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne
130 av. Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN Cedex
Tél : 05 63 63 48 70 - Fax : 05 63 63 86 25
Courriel : beatrice.ruelle@agri82.fr



Conditions Générales de Vente - Formation professionnelle



Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne – 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban Cedex
Organisme de formation enregistré sous le n° déclaration d'activités : 7382P001282
N° Agrément Conseil indépendant : MP01929
Code PAE : 9411 Z - N°SIRET : 188 200 026 000 14
Tél : 05 63 63 30 25 - Courriel : accueil82@agri82.fr

Préambule :

Des modifications sont possibles sur les stages présentés. Le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition des fiches de formation. Un programme détaillé est envoyé avant toute inscription définitive.

Public :

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux cotisants(tes) de solidarité, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles.

Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

Pré-requis :

Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales pour certains.

Participation financière :

Les formations sont susceptibles d'être financées par VIVEA. Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leur contribution à VIVEA (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité), ainsi que les personnes en cours d'installation. Pour tous ces publics, nos stages sont gratuits, à de rares exceptions près. Peut être demandé à l'inscription un chèque correspondant au prix du repas. Le tarif de chaque stage est précisé sur le programme qui vous est adressé avant l'inscription définitive.

Si le stagiaire n'est pas à jour des cotisations VIVEA, le stage peut être facturé en totalité.

Pour les salariés d'exploitation relevant du FAFSEA et pour les autres statuts, la part financière à la charge du stagiaire peut être variable. Pour avoir les détails sur un tarif ou pour un devis, il faut contacter la Chambre d'agriculture.

Renseignements et modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, il faut utiliser le bulletin d'inscription fourni. Un mois avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé, précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage de la formation (intervenants, dates, lieux, horaires) est envoyé.

L'inscription définitive est prise en compte lors de la réception du bulletin et s'il y a lieu accompagné d'un chèque de caution à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne.

Modalités de règlement :

Quand il y a lieu, lors de l'inscription, le chèque de règlement de frais de stage, ou de repas doit être établi à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne selon le montant précisé sur le programme détaillé de la formation.

Annulation du fait du stagiaire :

En cas d'absence non justifiée ou d'abandon au cours du stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Annulation du fait de la Chambre d'agriculture :

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation ou du report de la formation. Si une participation financière avait été demandée, le chèque sera retourné.

Horaires :

Les journées démarrent généralement entre 8h30 et 9h30 et se terminent entre 17h et 18h. Le nombre d'heures par journée de formation est de 7h.

Responsable de stage :

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage.

Justificatif de formation :

Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.